

N.R. : CCAS/MRC/CP TRENDU/CONSADMI/CA 01 DECEMBRE 2011

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU 1ER DECEMBRE 2011 A 18 H**

ETAIENT PRESENTS :

M. HAVRE Hervé, Maire-Adjoint chargé de l'Action Sociale, des Personnes Agées, de la Santé et du Handicap, Vice-Président du CCAS  
Mme GRILLET Corinne, Maire-Adjointe, chargée de l'Education Populaire, Administratrice du CCAS  
Mme ROY Nathalie, Conseillère Municipale Déléguée chargée du Handicap, Administratrice du CCAS  
Mmes ANSELME Peggy, CEREZA Bernadette et CHEMERY Delphine, Conseillères Municipales, Administratrices du CCAS  
Mmes MILLET Edmonde, dite Eddie PASCAL-MILLET, GIORNI Nelly, COSTA Aurore et LANDE Marie-Catherine, Administratrices du CCAS  
M. HIERLE Robert, Administrateur du CCAS

**Administratifs :**

Mme DENAT Yveline, Chef du Pôle « Solidarité – Vie de la Cité », Directrice du CCAS  
Mme TARENTI Régine, Adjointe à la Directrice du CCAS  
M. SALAH-SALAH Sofiane, Cabinet du Maire  
Mme CHRETIEN Marie-Reine, Assistante à l'Administration Générale du CCAS – Pôle « Solidarité – Vie de la Cité »

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. FERRARI Christophe, Maire, Président du CCAS  
M. HISSETTE David, Maire-Adjoint, chargé de l'Emploi, de l'Economie et de l'Insertion, Administrateur du CCAS  
Mme BRACHET Sandrine, Conseillère Municipale Déléguée, chargée de la Petite Enfance  
Mmes VALETTE Odile et DEBARD Aimée, Administratrices du CCAS

ETAIENT ABSENTS(ES) :

Mme JULLIARD Marie-Claire, Administratrice du CCAS

**DESTINATAIRES**

- Mmes et MM. les Administrateurs du CCAS

**Diffusion interne par réseau et messagerie :**

- M. Philippe SERRE, Directeur du Cabinet du Maire
- Les Chefs de Pôle
- Les Chefs de Service du CCAS
- Mme Yveline DENAT, Chef du Pôle Solidarité et Vie de la Cité - Directrice du CCAS
- M. Olivier L'HEVEDER, Directeur Général des Services
- Mme Jacqueline EXCOFFON, Service des Ressources Humaines
- Mme Christine VACHEZ, Adjointe au responsable des Finances ville-ccas
- M. Yanis GEORGES, Webmaster

**Ce compte rendu « sommaire » est affiché en vertu des dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'affichage fait courir le point de départ du délai de recours contentieux.**

Il permet de connaître l'ensemble des délibérations prises par le Conseil d'Administration, le Procès-Verbal complet étant mis en ligne sur le site internet ou diffusé après approbation par le Conseil d'Administration suivant.

**Date de convocation : 24 Novembre 2011**

**Nombre d'administrateurs en exercice : 16**

**Présent(es) : 11                      Votants : 11 (jusqu'à la délibération n°78\_2011) – 10 pour les autres délibérations**

**L'an deux mille onze, le Jeudi 1er décembre à dix huit heures**

**Le conseil d'administration, étant assemblé en session ordinaire, Salle des mariages de la Ville de Pont de Claix, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hervé HAVRE, Maire-Adjoint aux solidarités, Vice-Président du CCAS**

**Présents : MM. Hervé HAVRE, Maire-Adjoint aux solidarités, Vice-Président du CCAS et Robert HIERLE, Administrateur  
Mmes Corinne GRILLET, Maire-Adjointe chargée de l'éducation populaire, Nathalie ROY, Conseillère Municipale Déléguée chargée du Handicap, Delphine CHEMERY, Peggy ANSELME et Bernadette CEREZA, Conseillères Municipales, Edmonde MILLET, Nelly GIORNI, Aurore COSTA et Marie-Catherine LANDE, Administratrices du CCAS**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir : néant**

**Excusé(e)s : MM. Christophe FERRARI, Maire, Président du CCAS et David HISSETTE, Maire-Adjoint à l'Emploi, l'Economie et l'Insertion, Administrateur du CCAS  
Mmes Sandrine BRACHET, Conseillère Municipale Déléguée à la Petite Enfance, Aimée DEBARD et Odile VALETTE, Administratrices du CCAS**

**Secrétaire de séance : Madame Yveline DENAT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions des articles L.123-6 à L.123-8 et R.123-16 à 123-26 du Code de l'Action Sociale et des familles.**

---

**Administration : Questure CCAS  
Réf. : MRC**

## ORDRE DU JOUR

### 1 - ADOPTION DES PRECEDENTS PROCES-VERBAUX :

### 2 - DOSSIERS A L'ETUDE ET AU DEBAT :

#### DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

#### AIDE AU DEPART EN VACANCES – ANNEE 2012

### 3 - PROJETS DE DELIBERATIONS :

Rapporteur	N°	Objet de la Délibération	Vote de la Délibération
		(*) NPPV : ne prend pas part au vote Nombre de votants : 11 (jusqu'à la délibération n° 78_2011) 10 pour les suivantes	
M. HAVRE	77_2011	Débat d'orientations budgétaires – Année 2012	Ne donne pas lieu à un vote
M. HAVRE	-	Aide au départ en vacances pour l'année 2012	Délibération reportée à un C.A. ultérieur
M. HAVRE	78_2011	Renouvellement de la convention entre le CCAS et l'ANCV « Seniors en vacances » pour l'année 2012	<b>A l'unanimité</b> 11 voix pour
M. HAVRE	79_2011	Modifications des tarifs des participations des familles des résidents et des personnes invitées fréquentant le restaurant de la Résidence Irène Joliot Curie dans le cadre de la politique tarifaire mise en oeuvre à Pont-de-Claix et vote des tarifs correspondants	<b>A l'unanimité</b> 10 voix pour
M. HAVRE	-	Modifications des tarifs des participations des personnes âgées extérieures fréquentant le restaurant de la Résidence Irène Joliot Curie dans le cadre de la politique tarifaire mise en oeuvre à Pont-de-Claix et vote des tarifs correspondants	Délibération reportée à un C.A. ultérieur
M. HAVRE	80_2011	Signature d'une convention avec l'association Viv'en danse pour la mise en place d'un atelier de danse – Année scolaire 2011/2012	<b>A l'unanimité</b> 10 voix pour
M. HAVRE	81_2011	Signature d'une convention avec l'association Domicil'Tif pour des interventions en coiffure à la Résidence Irène Joliot Curie	<b>A l'unanimité</b> 10 voix pour
M. HAVRE	82_2011	Renouvellement de la convention avec la METRO pour la collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) pour l'année 2012	<b>A l'unanimité</b> 10 voix pour
M. HAVRE	-	Actes pris en vertu des délégations ou en retour des représentations	-
M. HAVRE	-	Questions et informations diverses	-

## OUVERTURE DE LA SEANCE

---

M. Hervé HAVRE, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), ouvre la séance du Conseil d'Administration à 18 heures et présente les excuses de Monsieur le Président du CCAS et de certains membres absents.

M. le Vice-Président fait procéder à la vérification du quorum. Le quorum est atteint et la séance débute.

Il tient tout d'abord à remercier le personnel pour la tenue de ce Conseil d'Administration préparé en même temps que le déménagement du CCAS. Il informe les administrateurs que depuis hier le personnel du CCAS est installé dans le bâtiment Irène Joliot Curie, 27 rue Antoine Girard.

Le Vice-Président propose d'effectuer un tour de table afin de présenter Madame Marie-Catherine LANDE et Monsieur Robert HIERLE, récemment nommés administrateurs en remplacement de Mmes Marie-Thérèse ESCARGUEL et Marie-Hélène GARNIER.

M. le Vice-Président informe les nouveaux administrateurs que le Conseil d'Administration est un lieu d'échanges et de débats

Mme Marie-Catherine LANDE se présente. C'est une militante à l'association « Aides ». Elle est installée à Pont-de-Claix seulement depuis le mois de Juillet 2011. Elle gère l'association «38 petits pas » qui est située à Villancourt. Actuellement 4 mamans sont suivies par ce lieu d'accueil.

M. Robert HIERLE se présente à son tour. C'est un membre du Secours Catholique. Depuis 1 mois maintenant, il remplace Mme Marie-Hélène GARNIER à « La Ruche », lieu de partage (repas partage, activités diverses...) où sont également accueillis les demandeurs d'asile pour rompre leur solitude.

Mme Yveline DENAT tient à rappeler que les administrateurs ne siègent pas au Conseil d'Administration au nom de l'association dont ils sont membres mais au titre de représentants des publics, et des actions dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, dans le domaine de la famille, dans le domaine des personnes âgées et dans le domaine du handicap.

---

### **1 - ADOPTION DES PRECEDENTS PROCES-VERBAUX :**

L'adoption des Procès-Verbaux des Conseils d'Administration des 06 et 27 Octobre derniers est reportée.

### **2 - DOSSIERS A L'ETUDE ET AU DEBAT :**

#### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012**

Voir pièce jointe

#### **AIDE AU DEPART EN VACANCES – ANNEE 2012**

Voir pièce jointe

### **3 - PROJETS DE DELIBERATIONS :**

<b>FINANCES</b>
-----------------

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président
---

#### **DELIBERATION N° 1 (77\_2011) : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2012**

M. Hervé HAVRE, Vice-Président, présente les grandes orientations budgétaires 2012 qui sont jointes en annexe.

Le Conseil d'Administration,

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le débat sur les orientations budgétaires du budget dans les villes de 3 500 habitants et plus,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif,

Sur le rapport de M. Christophe FERRARI, Président du Centre Communal d'Action Sociale

et sur sa proposition

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires..**

***Délibération ne donnant pas lieu à un vote.***

## **Observations :**

*Mme LANDE trouve qu'en matière d'aide financière, le nombre de 95 foyers concernés sur Pont-de-Claix n'est pas énorme.*

*Mme Yveline DENAT lui répond que le CCAS aide en complémentarité des autres organismes ou en subsidiarité quand rien n'est possible au niveau des autres organismes.*

*M. Hervé HAVRE souligne que les efforts engagés doivent être poursuivis en matière budgétaire. Le même débat a eu lieu en Conseil Municipal. Le vote du Budget Principal du CCAS aura lieu au mois de Janvier.*

*En matière d'aide aux vacances, Mme Nelly GIORNI demande si un effort sera fait en 2012 car elle trouve que les aides ne sont pas très élevées.*

*M. Hervé HAVRE explique que le volume d'aide aux vacances familiales a plus que doublé. En 2010 il y a eu l'introduction de l'aide au transport et en 2011 l'introduction d'une aide forfaitaire en fonction du quotient familial qui a été bénéfique pour les familles mais pas sur les vacances collectives. Cet effort sera poursuivi en 2012.*

*En matière de santé, M. Hervé HAVRE souligne le constat d'un renoncement aux soins de la population. Un gros travail avec les Villes de Grenoble et d'Echirolles sur le non recours aux soins est prévu en 2012.*

*M. Hervé HAVRE rappelle l'ouverture de l'Épicerie Sociale et Solidaire en septembre dernier. Il souligne l'impact financier :*

- CCAS : prise en charge à 50%*
- Conseil Général de l'Isère : en attente subvention de 5 000 €*
- Caisse d'Allocations Familiales : demande de subvention en cours*

*Le but est de maintenir le service public en maîtrisant les dépenses publiques  
Toutefois, il est vrai que les CCAS ne pourront pas se substituer longtemps à l'Etat, et au Conseil Général.*

<b>ACTION SOCIALE</b>
-----------------------

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président
---

## **DELIBERATION N° 2 : AIDE AU DEPART EN VACANCES POUR L'ANNEE 2012**

***Ce projet de délibération est reporté à un Conseil d'Administration ultérieur***

## PERSONNES AGEES

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

### **DELIBERATION N° 3 (78\_2011) : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LE CCAS ET L'ANCV « SENIORS EN VACANCES » POUR L'ANNEE 2012**

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public régi par les articles L. 411-1 à L. 411-21 et R. 411-1 à R. 411-26 du Code du Tourisme et placé sous la tutelle du ministre de l'économie et des finances et du ministre chargé du tourisme.

La mission de l'ANCV est de favoriser l'accès aux vacances pour tous. Dans ce cadre, l'ANCV a mis en place, depuis 2007, le programme « Seniors en vacances » destiné aux personnes âgées. Ce programme facilite le départ en vacances de personnes âgées qui en sont exclues pour des raisons économiques, psychologiques, sociales ou liées à leur état de dépendance ou de handicap.

Il s'inscrit également dans une démarche de prévention, notamment par la sélection d'organismes de formation et de thématiques liées à l'avancée en âge des seniors.

L'ANCV s'adresse, pour ce faire, à des structures locales ou nationales telles que des collectivités territoriales, des centres communaux d'action sociale, des caisses de retraite complémentaire, des associations de retraités, des foyers-logements, des résidences de personnes âgées ou encore des organismes caritatifs qui deviennent, dans le cadre d'une convention de partenariat, des « porteurs de projet », étant précisé que ce programme est également directement accessible aux personnes, agissant à titre individuel, répondant aux critères d'éligibilité définis par l'ANCV et repris aux présentes.

Comme les autres programmes d'action sociale de l'ANCV, « Seniors en vacances » est financé par les excédents de gestion dégagés par l'ANCV dans son activité relative aux Chèques-Vacances.

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre du partenariat instauré visant à mettre en œuvre le programme « Seniors en vacances » de l'ANCV.

L'ANCV peut attribuer, selon certains critères, aux personnes bénéficiant de ce programme, des aides financières afin de les aider à partir en vacances.

Il est décidé :

D'accepter cette proposition afin de promouvoir le départ en vacances des personnes âgées et de lutter ainsi contre leur isolement.

D'autoriser le Président du CCAS à signer cette convention pour une durée de 1 an, soit du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2012.

#### **Observations :**

*Mme LANDE demande si cette action répond à une demande ou si c'est une proposition.  
M Hervé HAVRE lui répond que l'Analyse des Besoins Sociaux de 2009 et une enquête du CPDG ont révélé l'isolement de certaines personnes âgées qui ne partaient jamais en vacances.  
Ce projet a été travaillé avec les personnes concernées et dans le but de lutter contre l'isolement des personnes âgées et handicapées.*

*Mme LANDE demande si ensuite les personnes restent en contact.*

M. Hervé HAVRE lui répond que pour certaines c'est le cas. Pour d'autres, cela leur a permis de sortir de chez elles et de découvrir les activités qui leur étaient proposées par la Ville (ateliers peinture, poterie, repas 3ème âge, etc...).

**Délibération adoptée à l'unanimité**

- voix pour :	11	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

Départ de Mme Nelly GIORNI. Vérification du quorum par la Questure.

**E.H.P.A.D.**

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

**DELIBERATION N° 4 (79\_2011) : MODIFICATION DES TARIFS DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES DES RESIDENTS ET DES PERSONNES INVITEES FREQUENTANT LE RESTAURANT DE LA RESIDENCE IRENE JOLIOT CURIE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE TARIFAIRE MISE EN OEUVRE A PONT-DE-CLAIX ET VOTE DES TARIFS CORRESPONDANTS**

La tarification des repas pris par les familles de résidents et les invités n'a pas été revue depuis 2007.

Il est décidé :

De procéder à la revalorisation de la tarification des repas pris par les familles de résidents et les invités.

Les participations financières seront les suivantes et alignées sur les tarifs pris en conseil municipal par délibération n°17 du 29 septembre 2011 pour la restauration municipale :

- pour les membres de la famille proche : prix du repas **5.10 euros**  
(enfant(s), conjoint, frère(s) et soeur(s))
- pour les autres personnes invitées : prix du repas **7.10 euros**

Ces nouveaux tarifs seront appliqués à compter du 1er Janvier 2012.

**Observations : néant**

**Délibération adoptée à l'unanimité**

- voix pour :	10	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		



**DELIBERATION N° 5 : MODIFICATION DES TARIFS DES PARTICIPATIONS DES PERSONNES AGEES EXTERIEURES FREQUENTANT LE RESTAURANT DE LA RESIDENCE DES PERSONNES AGEES IRENE JOLIOT CURIE**

***Ce projet de délibération est reporté à un Conseil d'Administration ultérieur***

**DELIBERATION N° 6 (80\_2011) : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION VIV'EN DANSE POUR LA MISE EN PLACE D'UN ATELIER DE DANSE – ANNEE SCOLAIRE 2011/2012**

Suite à un essai sur le premier semestre 2011 au sein de la Résidence Joliot Curie d'un atelier de danse avec « L'ASSOCIATION VIV'EN DANSE » et devant la demande et le souhait des familles et des résidents, Monsieur le Vice-Président propose la poursuite de cet atelier à la Résidence Joliot Curie pour le bien être des résidents qui le désirent.

Il rappelle que cet atelier de danse avec « L'ASSOCIATION VIV'EN DANSE » est un système de développement humain utilisant le mouvement et la musique. Les exercices proposés dans la séance ont pour but de stimuler l'expression adéquate des émotions, la rencontre entre les résidents, de favoriser le contact affectif, d'éveiller la joie de vivre et de valoriser le moment présent, afin de réduire l'anxiété.

Il est décidé :

De signer une convention avec l'association « VIV'EN DANSE » domiciliée : 14 avenue du Général Roux – 38800 LE PONT DE CLAIX pour 16 séances réparties le Dimanche après-midi sur l'année scolaire 2011/2012.

De DÉCIDER d'adopter cette proposition et d'autoriser la signature de cette convention pour l'année scolaire 2011 / 2012.

DIT que le montant de la prestation s'élève à 750 € pour 16 séances (1/3 payable au 31 décembre 2011 sur le budget 2011, 2/3 à inscrire sur le budget primitif 2012 payable au 30 juin 2012).

***Observations : néant***

***Délibération adoptée à l'unanimité***

<b>- voix pour :</b>	<b>10</b>	
<b>- voix contre :</b>		
<b>- abstentions :</b>		
<b>- ne prend pas part au vote</b>		

**DELIBERATION N° 7 (81\_2011) : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DOMICILITIF POUR DES INTERVENTIONS EN COIFFURE A LA RESIDENCE IRENE JOLIOT CURIE**

La Résidence envisage, dans le cadre des prestations complémentaires apportées aux Résidents et à la demande des familles, la mise en place d'un service de coiffure dans un local de la Résidence.

Ceci nécessite la signature d'une convention entre le CCAS et deux coiffeuses professionnelles.

Un local équipé sera mis à la disposition des professionnelles, à titre gratuit, pour dispenser leurs services auprès des Résidents, il est bien entendu que les prestations seront à la charge des Résidents.

Il est décidé :

De valider cette proposition et d'autoriser le Président du CCAS à signer une convention avec chacune des intervenantes.

Les professionnelles sont tenues de respecter les termes de la convention.

**Observations :**

*Mme COSTA fait remarquer qu'en ce qui concerne le contrat de Mme Hadjera CHERRAD il n'est pas stipulé que cette personne est titulaire du B.P. Elle souligne qu'il s'agit peut-être d'un oubli mais que dans le cas où cette personne n'était pas titulaire du B.P. elle ne pourrait pas de ce fait manipuler certains produits.*

*M. Hervé HAVRE la remercie pour cette remarque et charge Mme Yveline DENAT de vérifier en ce sens.*

*Yveline DENAT : La personne est titulaire des formations et titres requis pour exercer dans notre structure, la convention peut en conséquence être signée*

**Délibération adoptée à l'unanimité**

- voix pour :	10	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

## CENTRE DE PLANIFICATION

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

### **DELIBERATION N° 8 (82\_2011) : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA METRO POUR LA COLLECTE DES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI) POUR L'ANNEE 2012**

Grenoble Alpes Métropole ayant en charge la collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux, propose une nouvelle convention pour l'organisation de cette collecte, le Centre de planification et de prévention sanitaire est concerné par cette collecte et avait déjà une convention avec Grenoble Alpes Métropole pour cela. Cette dernière s'engage à fournir des contenants adaptés pour ces déchets et à en assurer l'élimination. Le coût annuel est de 50 € TTC.

Il est décidé :

VU l'avis favorable de la Commission Municipale n° 6 « solidarités » du 24 novembre 2012,

De procéder au renouvellement de la convention avec la métro pour l'année 2012 suivant le modèle de convention proposé.

**Observations : néant**

**Délibération adoptée à l'unanimité**

- voix pour :	10	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

### **INFORMATIONS SUR LES ACTES PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS OU EN RETOUR DES REPRESENTATIONS**

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

N°	LIBELLE	Date du dépôt en Préfecture
08_2011	Décision portant autorisation de lancer et signer un marché de service de médecine professionnelle	28/10/11
09_2011	Décision portant modification de la Régie de recettes « encaissements des recettes de l'Epicerie Sociale et Solidaire » au Centre Social Irène Joliot Curie	19/08/11
263/2011	Arrêté procédant à la désignation de Mme Marie-Catherine LANDE en temps qu'Administratrice du CCAS en remplacement de Mme Marie-Thérèse ESCARGUEL	03/08/11
262/2011	Arrêté procédant à la désignation de M. Robert HIERLE en temps qu'Administrateur du CCAS en remplacement de Mme Marie-Hélène GARNIER	19/08/11

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

### COMPOSITION DE LA COMMISSION SECOURS

M. Hervé HAVRE rappelle aux administrateurs et informe les 2 nouveaux administrateurs qu'une commission « secours » a été créée suite à la révision du règlement intérieur des aides sociales facultatives lors du Conseil d'Administration du CCAS en date du 27 Octobre dernier.

Les membres désignés sont :

– Membres élus du Conseil d'Administration :

Titulaires

- \* Mme Nathalie ROY
- \* Mme Corinne GRILLET

Suppléante

- \* Mme Delphine CHEMERY

– Membres non élus Administrateurs :

Titulaires

- \* Mme Edmonde MILLET
- \* Mme Nelly GIORNI

Suppléant(e)

\*

Hervé HAVRE informe qu'il reste un poste de suppléant(e) à pourvoir à cette commission et leur propose. Ces derniers préfèrent réfléchir et feront part de leur avis ultérieurement.

### SERVICE PERSONNES AGEES

M. Hervé HAVRE informe les administrateurs que la remise du colis de Noël aux personnes âgées aura lieu les 14 et 15 décembre prochains.

### E.H.P.A.D.

M. Hervé HAVRE rappelle aux administrateurs que le repas de Noël à la Résidence se déroulera le Jeudi 15 décembre prochain.

## CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

- Prochain Conseil Municipal : le Jeudi 22 décembre 2011
- Commission Affaires Sociales – Insertion le 24 Novembre 2011
- Prochains Conseils d'Administration :
  - \* le vendredi 20 Janvier 2011 (C.A. Extra-Ordinaire) de 18 h à 19 h
  - \* le jeudi 26 janvier 2011 à 18 h

La séance est levée à 20 h 30.

**A l'attention de la commission n° 3**

« affaires scolaires – restauration – enfance – petite enfance du 23/11/2011

**A l'attention de la commission n° 6**

« solidarités – personnes âgées – santé – social - insertion » du 24/11/2011

**PÔLE : Solidarité vie de la cité/ CCAS**

**SERVICE : Action sociale / Enfance Jeunesse**

Suivi par : Régine TERENTI/ Roselyne ADAM/Christine SIMON/Lionel BRAGER

Elu référent rapporteur : Corinne GRILLET / Hervé HAVRE

**OBJET** : l'aide au départ en vacances – bilan 2011 / perspectives 2012

L'année 2011 a vu la fusion des dispositifs d'aide aux vacances (familiales et collectives) dans un souci de lisibilité et de facilité. L'aide a été attribuée de manière forfaitaire en fonction du quotient familial du foyer. Elle est versée pour un départ en vacances collectives ou familiales (hébergement et/ou transports). Objectif : que les jeunes Pontois et les familles puissent partir en vacances.

Les montants de l'aide forfaitaire, ci-dessous, ont été votés par le conseil municipal du 21 avril 2011 et le conseil d'administration du CCAS du 28 avril 2011 - application de la grille des QF adopté lors du conseil municipal du 24/06/2010 dans le « cadre de la politique tarifaire à mettre en œuvre à Pont de Claix »

N° tranche	TRANCHE QF	Montant de l'aide Annuel et par enfant
1	moins de 400	250,00 €
2	de 401 à 550	210,00 €
3	de 551 à 700	180,00 €
4	de 701 à 850	155,00 €
5	de 851 à 1000	130,00 €
6	de 1001 à 1220	90,00 €
7	de 1221 à 1440	70,00 €

Compte tenu des dates de validation de cette nouvelle grille, la mise en œuvre s'est réalisée début mai.

□ **BILAN DE L'AIDE AUX VACANCES 2011 au 13/10/2011**

<b>Vacances familiales</b>						
Tr de QF	QF	Nb de foyers	Nb enfants	Nb de jours	Nb aide max versée	Total aides
1	<401	28	59	0	49	13527,2
2	De 401 à 550	40	77	0	69	15087,6
3	551 à 700	43	96	0	89	16980,55
4	701 à 850	33	74	0	0	11456
5	851 à 1000	18	41	0	41	5330
6	1001 à 1220	22	40	0	40	3600
7	1221 à 1440	13	22	0	22	1540
<b>Total</b>		<b>197</b>	<b>409</b>	<b>0</b>	<b>310</b>	<b>67521,35</b>

<b>Vacances collectives</b>						
Tr de QF	QF	Nb de foyers	Nb enfants	Nb de jours	Nb aide max versée	Total aides
1	<401	7	13	138	0	3250
2	De 401 à 550	6	8	63	0	1680
3	551 à 700	3	4	34	0	720
4	701 à 850	5	6	76	0	775
5	851 à 1000	5	6	68	0	650
6	1001 à 1220	7	9	121	0	630
7	1221 à 1440	7	10	133	0	490
<b>Total</b>		<b>40</b>	<b>56</b>	<b>633</b>	<b>0</b>	<b>8195</b>

<b>Vacances familiales et collectives</b>						
Tr de QF	QF	Nb de foyers	Nb enfants	Nb de jours	Nb aide max versée	Total aides
1	<401	35	72	138	49	16777,2
2	De 401 à 550	46	85	63	69	16767,6
3	551 à 700	46	100	34	89	17700,55
4	701 à 850	38	80	76	0	12231
5	851 à 1000	23	47	68	41	5980
6	1001 à 1220	29	49	121	40	4230
7	1221 à 1440	20	32	133	22	2030
<b>Total</b>		<b>237</b>	<b>465</b>	<b>633</b>	<b>310</b>	<b>75716,35</b>

**Comparatif, par tranches de QF, départs en 2010 et 2011**

Tranches de QF	Nombre d'enfants en 2010	Nombre d'enfants en 2011 au 13/10/2011
1	68	72
2	85	85
3	150	100
4	98	80
5	70	47
6	77	49
7	25	32
<b>Total</b>	<b>573</b>	<b>465</b>

Les chiffres au 27/10/11 sont de 493 enfants ( 56 VC et 437 VF) pour un montant global d'environ 81 000€. Le dispositif court jusqu'au 31/12.

**Le nombre d'enfants bénéficiaires en 2011 devrait donc être très proche de celui de 2010 alors que le dispositif s'est mis en place seulement à compter du mois de mai.**

LES DÉPARTS EN FAMILLES : En ce qui concerne l'aide aux vacances attribuée aux familles Pontoises, les foyers sont **extrêmement satisfaits** de l'aide allouée : 1 famille a indiqué être partie avec ses enfants à la mer, ce qu'elle n'avait pu réaliser depuis 5 ans. 1 autre famille mono parentale (5 enfants) n'était pas partie depuis 3 ans – aide allouée 739,90 € à la hauteur de la dépense engagée soit 3 enfants aidés.

LES DÉPARTS EN CENTRES DE VACANCES : cette année, les aides aux départs en vacances collectives étaient moins « avantageuse » surtout pour les tranches de quotient médianes. Elles restent toutefois complémentaires des « aides familiales » pour les foyers qui ne peuvent pas partir en famille.

#### □ PERSPECTIVES 2012

□ **Départ en familles** : Compte tenu du taux de satisfaction des familles Pontoises qui ont bénéficié de cette aide, le maintien pour l'année 2012 de ce dispositif est proposé. Enveloppe budgétaire 80 000 €. En effet, le bilan ci-dessus est arrêté au 13/10/2011. Les familles peuvent solliciter l'aide forfaitaire pour les congés de Toussaint et de Noël,

□ **Départ en centres de vacances** : Ce dispositif est complémentaire du premier et peut être amélioré pour l'année à venir par différentes mesures :

- lancement du dispositif dès le début de l'année,
- meilleure communication au travers d'une brochure de présentation,
- recherche, négociation de tarifs et présentation de séjours dans cette brochure avec pour principaux objectifs :
  - proposer une offre riche et variée (période, contenu, durée, ...) répondant aux attentes des familles (concertation le 18/11/2011),
  - rechercher des tarifs avantageux diminuant le reste à charge des familles.

Enveloppe budgétaire 20 000 €.

L'AIDE aux départ en vacances peut aussi être développée par :

- la présentation, dans cette brochure, de l'ensemble de l'offre pour les jeunes Pontois (séjours Escalé, Chantiers jeunes, départs autonomes, ..., stages organisés par les associations),
- un accompagnement dans la recherche d'autres séjours ou dans les formalités administratives pour les familles les plus en difficultés.

***Avis de la Commission :***



## NOTE AU

À LA COMMISSION SOLIDARITÉ

**Du 24 NOVEMBRE 2011**

### **Pôle vie de la cité et de la solidarité /CCAS**

**Service** : Inter-générationnel

**Réf.** : YD/JT/CL

**Suivi par** : Jack Terchi

**Élu référent rapporteur** : Hervé Havre

**Sujet** : Séjour vacances POUR LES RETRAITÉS ET LES INVALIDES



Bilan du séjour de 8 jours à Carqueranne fin mai.

Un retour très positif de ce séjour a été constaté.

Le centre était confortable, les chambres agréables, les repas variés et de bonne qualité, les animations sur la structure : en journée : tir à l'arc, gym aquatique, golf, concours de boule etc.... en soirée : bal, loto etc...+ 4 sorties

*Laissons la parole aux participants:*

*Aimé: j'ai été enchanté moi qui n'est pas voyagé depuis longtemps. Bonne organisation et le groupe très sympathique*

*Antoinette: semaine très agréable même avec mes difficultés pour me déplacer j'ai pu profiter des animations.*

*William: Je ne fréquentais personne sur Pont de Claix cela m'a permis de rencontrer du monde, je suis enthousiasmé merci à la mairie, action à reconduire.*

*Takouj: Je remercie la mairie de permettre à ces habitants de faible ressource dont je fais parti à profiter d'un séjour au bord de mer, ça m'a permis de rencontrer d'autres personnes dans une ambiance paisible. Ce séjour était parfait à refaire*

L'ensemble des participants ont beaucoup apprécié ce séjour, le bouche à oreille a fonctionné car d'autres Pontois (es) sont passés dans les centres sociaux afin de savoir si cette action était reconduite.

18 personnes dont 3 pour l'encadrement (un municipal, une stagiaire et une bénévole Pontoise invalide).

15 inscrits dont une personne de 45 ans, 3 personnes entre 55 à 60 ans invalides, 3 personnes entre 60 à 70 ans, 8 personnes entre 70 et 87 ans parmi ces 8, 4 avaient des difficultés à marcher.

8 personnes sur 15 ne sont pas imposables, l'autre partie le sont mais d'une somme dérisoire. L'objectif est atteint (dans l'inter génération, dans la place des personnes en situation de handicap, des retraités en difficulté financière et d'isolement).

### **Rappel de l'argumentation** de la note de 2011:

Une étude récente concernant les 55-75 ans «**être retraité et vivre vieux à Pont de Claix**» a été récemment menée. Celle-ci fait ressortir qu'environ 45 % des sondés ne pratiquent pas de loisirs.

De plus, la moitié des sondés vit le plus souvent dans un espace clos du domicile, ce qui implique une vie sociale limitée, mais également des départs en vacances rares. Il serait donc souhaitable de proposer à ces personnes un voyage de huit jours. Cela leur permettrait de pouvoir s'évader, de sortir de leur quotidien et de partager avec leurs famille, et d'autres pontois, un moment agréable.

L'un des objectifs de ce voyage est de pouvoir toucher, au maximum, des personnes âgées qui ne sont pas référencées dans les associations du 3ème âge, et donc d'axer ce séjour vers ce public sans toutefois interdire l'accès aux autres.

Ce séjour aurait lieu durant la deuxième quinzaine du mois Juin, **du 18 au 25 juin, à Cap d'Agde, sur une base de 30 personnes + 3 accompagnateurs + le chauffeur.**

Cette démarche serait faite en collaboration entre l' ANCV, le CCAS et l'organisme de vacances (convention CCAS)

### **Présentation de l'ANCV :**

L'agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public régi par les articles L. 411-1 à L. 411-21 et R.411-1 à R 411-26 du Code du Tourisme et placé sous la tutelle du ministre de l'économie et des finances et du ministre chargé du tourisme.

La mission de l'ANCV est de favoriser l'accès aux vacances pour tous. Dans ce cadre, l'ANCV a mis en place, depuis 2007, le programme *Seniors en Vacances* destiné aux personnes âgées.

Ce programme facilite le départ en vacances de personnes âgées qui en sont exclues pour des raisons économiques, psychologiques, sociales ou liées à leur état de dépendance ou de handicap.

Il s'inscrit également dans une démarche de prévention, notamment par la sélection d'organismes de formation et de thématiques liées à l'avancée en âge des seniors.

L'ANCV s'adresse, pour ce faire, à des structures locales ou nationales telles que des collectivités territoriales, des centres communaux d'action sociale, des caisses de retraite

complémentaire, des associations de retraités, des foyers logement, des résidences de personnes âgées ou encore des organismes caritatifs qui deviennent, dans le cadre d'une convention de partenariat, des « porteurs de projet », étant précisé que ce programme est également directement accessible aux personnes, agissant à titre individuel, répondant aux critères d'éligibilité définis par l'ANCV et repris aux présentes.

Comme les autres programmes d'action sociale de l'ANCV, *Seniors en Vacances* est financé par les excédents de gestion dégagés par l'ANCV dans son activité relative aux Chèques-Vacances.

### **Modalités :**

- **Une convention 2012** entre le CCAS et l'ANCV est en cours de signature par les deux parties. Cette convention précise toutes les modalités du programme « Séniors en vacances 2012 ». (voir annexe 1).
- **Prix du séjour** : le prix du séjour (8 jours en pension complète) est calculé selon les revenus imposables et non imposables :
  - revenus imposables : **360 €** par personne
  - revenus non imposables : **180 €** par personne. L'ANCV réglant directement à l'organisme de vacances la différence.
- Un repérage sera fait par les travailleurs sociaux du CCAS afin de cibler les personnes concernées (voir ci-dessous en gras)
- **Inscriptions** : Les inscriptions se feront dans les deux centres sociaux de Pont de Claix durant les mois de Janvier à Mai 2012.

*La sélection se fera selon l'ordre chronologique d'arrivée des inscriptions et selon les plus bas revenus et cela afin de faire bénéficier les personnes les plus modestes à ce séjour.*

*Pour les personnes à mobilité réduite, elle devront être accompagnées soit d'un aidant, soit d'une personne de leur famille. Dans les deux cas, le tarif de cette personne ne sera que de 180 € (prix minimum), la différence sera prise en charge par l'ANCV.*

- **Budget** : En passant par l'ANCV, le CCAS prendra uniquement à sa charge le coût du transport et le séjour des trois accompagnateurs.

## **Budget du séjour** (34 personnes)

### **Dépenses**

Séjours :  $360 \text{ €} \times 30 = 10\,800 \text{ €}$

Coût des  
trios accompagnateurs = 1080 €

Transport = 5000 € (maximum)

**Total = 16880 €**

### **Recettes**

$360 \text{ €} \times 30 = 10\,800 \text{ €}$   
(les vacanciers règlent, via la ville,  
directement à l'organisme de vacance)

Part ville = 6080 €  
gratuité pour le chauffeur

**Total = 16880 €**

Le budget du transport et du séjour des deux accompagnateurs a été inscrit sur le budget 2012 du CCAS à la ligne 02/6226.

### **Avis du Service :**

Favorable

### **Avis de l'Élu :**

Favorable

### ***Avis de la Commission :***